

Tri à la source des biodéchets professionnels

Adopter des solutions efficaces pour le tri des biodéchets professionnels est essentiel pour réduire l'impact environnemental et se conformer aux nouvelles réglementations



Depuis le 1er janvier 2024, le tri à la source des biodéchets est devenu obligatoire pour tous, y compris pour les professionnels et entreprises, dès le premier kilo produit. Cette réglementation s'inscrit dans une démarche écologique visant à réduire les déchets et à encourager le compostage.

Gestion des déchets pour les professionnels

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA) et le syndicat de traitement des déchets UNIVALOM se chargent exclusivement des déchets des particuliers. Les professionnels doivent, quant à eux, recourir à des solutions privées pour gérer leurs biodéchets. Voici deux options possibles :

1. **Mise en place de solutions de compostage collectif** : nécessite au moins 20 m²
2. **Prestations de collecte** : faire appel à des entreprises spécialisées.

Prestataires privés pour la gestion des biodéchets

Voici quelques prestataires privés que vous pouvez contacter pour la gestion des biodéchets professionnels :



> LES ALCHIMISTES

• Site Web: <https://alchimistes.co/> 



> REGENECO

<https://www.agglo-sophiaantipolis.fr/vivre-et-habiter/gerer-ses-dechetsc/dechets-professionnels/tri-a-la-source-des-biodechets-professionnels?>

- **Site Web:** <https://regeneco.fr> ↗



➤ **COMPLEMENTERRE**

- **Site Web:** complementerre38.fr ↗



➤ **ORTIE**

- **Site Web:** <https://ortiesas.com/> ↗



➤ **APEYRON**

- **Site Web:** apeyron.fr ↗

Cette liste est fournie à titre informatif uniquement et n'est pas exhaustive.